

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 04 avril 2022

Convocation du 29/03/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 11/04/2022.

L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois d'avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Frédéric BRUERE, Philippe VARIN, Vincenzo AGRELO, Yvonne FREMONT, Isabelle JOREAU, Olivier CHARRIER, Magalie MARTIN.

Absents : Mireille FOURMOND et Christophe GAIGNON.

Bon pour pouvoir : Néant

DCM 2022-21 DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

La commune ayant pour projet l'aménagement sportif situé « rue du Vau de Chevré ».

Pour la création de ce terrain de sport, le montant est estimé à € 72.472,68 H.T. soit 86.967,22 € T.T.C.

Après en avoir délibéré,

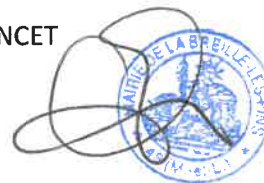
LE CONSEIL MUNICIPAL

SOLLICITE la demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de Sports et
ARRÊTE les modalités de financement suivantes :

Plan de financement :

Agence Nationale du Sport	80 %	69.573,78 € T.T.C
Autofinancement	20 %	17.393,44 € T.T.C
Total	100 %	86.967,22 € T.T.C

Pour copie certifiée conforme,
 LA BREILLE LES PINS, le 11/04/2022
 Le Maire,
 Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
 Compte tenu de la transmission
 en Sous-préfecture de Saumur, le 11/04/2022
 Et de la publication le 11/04/2022